

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DJS 17 Subventions (34 800 euros) à 12 associations sportives locales (17e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à douze associations sportives du 17e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Amicale des pongistes du 17e (AP.17) (n°17325 / n°2017_00616) –79, rue de la Jonquière (17e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association générale des familles des 17e et 18e arrondissements/AGF 17-18 (n°1000009419 / n°1541 / n°2017_00727) –26, rue Cardinet (17e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive du collège André Malraux (n°D07373 / n°20695 / n°2017_00869) –5 bis, rue Saint-Ferdinand (17e).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 300 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive du collège Stéphane Mallarmé (n°D02893 / n°19344 / n°2017_00800) –29, rue de la Jonquière (17e).

Article 5 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive du lycée des métiers de l'hôtellerie Jean Drouant (n°X06725 / n°16395 / n°2017_00735) –20, rue Médéric (17e).

Article 6 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 6 500 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Club sportif Pouchet Paris XVII (n°X05483 / n°3321 / n°2017_01030) –C/o CQFD Maison de quartier 3, rue Louis Loucheur (17e).

Article 7 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Gym 17 (n°X02308 / n°11288 / n°2017_00834) –Maison des Associations - Boite 4 25, rue Lantiez (17e).

Article 8 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 900 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association La Pétanque batignollaise (n°D02903 / n°19089 / n°2017_00610) – Bar L'Embuscade 146, rue Cardinet (17e).

Article 9 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 13 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association La Salésienne de Paris (n°D04762 / n°17697 / n°2017_00715) – 66 bis, avenue de Villiers (17e).

Article 10 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Sport et jeunesse natation (n°17205 / n°2017_00922) –59, rue Lemercier (17e).

Article 11 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association sportive de l'école Saint-Michel (n°X05272 / n°546 / n°2017_03807) –35, avenue de Saint-Ouen (17e).

Article 12 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association I.F.K Paris (n°1000058469 / n°X05591 / n°9905 / n°2016_08959) –Maison des Associations 25, rue Lantiez (17e).

Article 13 : La dépense correspondante, d'un montant total de 34 800 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO